

**LISTE DES CRITERES NATIONAUX SUSCEPTIBLES DE PERMETTRE UNE DEMANDE DE CHANGEMENT DE SECTEUR
(CLASSES PAR ORDRE DE PRIORITE)**

| MOTIF DE LA DEMANDE | PIECES JUSTIFICATIVES à joindre impérativement à la demande | PRECISIONS |
|---|---|--|
| 1) Elève souffrant d'un handicap | Notification qui vous a été adressée par la MDPH. | |
| 2) Elève nécessitant une prise en charge médicale à proximité de l'établissement souhaité | Certificat du médecin de l'Education Nationale ou spécialiste, sous pli cacheté adressé au médecin conseiller technique, qui ne sera ouvert que par celui-ci. | Pour établir votre dossier, vous pouvez vous rapprocher du médecin scolaire dont dépend votre enfant. La directrice ou le directeur d'école pourra vous fournir ses coordonnées. |
| 3) Elève susceptible de devenir boursier | Copie intégrale du dernier avis d'imposition . Les renseignements relatifs aux demandes de bourse peuvent être téléchargés sur le site du ministère « education.gouv.fr » à la rubrique Collège –aides financières au collège. Simulateur de bourse collège : http://www.education.gouv.fr/cid88/les-aides-financieres-au-college.html#Le simulateur de bourse de college | L'obtention d'une affectation hors du secteur de rattachement n'ouvre pas droit systématiquement au bénéfice de la bourse : son attribution relève de la compétence du chef d'établissement qui examinera le dossier que vous déposerez à la prochaine rentrée scolaire (octobre). |
| 4) Elève dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans l'établissement souhaité | Certificat de scolarité du frère ou de la sœur scolarisé(e) dans l'établissement souhaité - hors classe de 3°. | Vous exposerez votre situation dans un courrier et joindrez les éléments susceptibles d'appuyer votre demande. |
| 5) Elève dont le domicile est situé en limite du secteur de l'établissement souhaité | Lettre des responsables légaux expliquant la situation en précisant les distances. | Le collège demandé doit être plus proche que le collège de secteur sur la base d'un trajet à pied. |
| 6) Elève suivant un parcours scolaire particulier | Voir annexe 3 (Admission dans des structures spécifiques). | L'affectation dans un collège hors secteur est accordée sur décision du DASEN selon la liste des élèves admis après commission. Pas de justificatif à fournir (admission sur dossier et tests le cas échéant). |